

Conférence

« LE PROCÈS DE JÉSUS »

Cycle de conférences de Carême « **Jésus le Christ** »

Fr. Manuel Rivero O.P.

Dominicains. Cathédrale de Saint-Denis de La Réunion

Jeudi 22 mars 2018

Introduction et problématique

La mort de Jésus en croix déclenche en nous beaucoup de questions : « Que s'est-il vraiment passé à Jérusalem le Jeudi saint et le Vendredi saint ? » ; « pourquoi Jésus a-t-il été arrêté ? » ; « qui a décidé de le mettre à mort ? » ; d'où proviennent nos informations ? » ; « avons-nous vraiment des informations scientifiques, historiques ? » ; « y a-t-il des textes non chrétiens sur la mort de Jésus ? » ; « que savons-nous des pratiques judiciaires des Juifs et des Romains au temps de Jésus ? » ; « pouvons-nous faire confiance aux évangiles quand ils nous racontent le procès de Jésus ? »

Cette conférence a été préparée à partir de la Bible, des études du père Lagrange et de l'exégète Raymond E. Brown ainsi que du Catéchisme de l'Église catholique.

Plusieurs historiens non chrétiens de l'Antiquité évoquent brièvement la figure de Jésus (son existence, sa crucifixion sous Ponce Pilate et la vie de ses disciples, les chrétiens) : Flavius Josèphe (37-97) ; Cornelius Tacite (55-118) ; Suétone (69-125). Par ailleurs, le Talmud, recueil de la loi et des traditions juives, ne met pas en doute la réalité historique de Jésus. Mais la valeur scientifique de ces textes est soumise au feu de la critique des historiens contemporains. Nous aurions tort d'imaginer que la critique historique ne concerne que les textes bibliques ou chrétiens.

En réalité, nous avons à nous demander : qu'entendons-nous par histoire ? Voulons-nous des faits bruts qui seraient transmis de manière neutre ? Nous sommes marqués par l'utilisation des films dans la présentation des événements historiques et nous aimerions avoir un reportage en direct de ce qui s'est réellement passé à Jérusalem il y a deux mille ans.

Le père Lagrange, dominicain, fondateur de l'École biblique de Jérusalem en 1890, enseignait que l'histoire se fait avec des documents et des monuments. Mais pouvons-nous réduire l'histoire de notre famille à des documents et des monuments ?

Les évangiles qui nous racontent le procès de Jésus ont connu une longue et complexe histoire à partir des traditions orales et des compositions littéraires en fonction des auteurs, de la finalité, des publics sans oublier la liturgie qui transparait dans les récits. Saint Jean précise à la fin de son évangile le sens et les limites de son œuvre : « Jésus a fait sous les yeux de ses disciples encore beaucoup d'autres signes qui ne sont pas écrits dans ce livre.

Ceux-là ont été mis par écrit, pour que vous croyiez que Jésus est le Christ, le Fils de Dieu, et pour qu'en croyant vous ayez la vie en son nom. » (Jn 20, 30-31). Il s'agit par conséquent d'un message théologique pour le salut des hommes, riche d'une interprétation plurielle, car Dieu a tenu à offrir quatre versions du mystère de son Fils bien-aimé, Jésus, et non pas une seule. Le Seigneur aime l'unité mais pas l'uniformité. Peut-être d'aucuns diront-ils : il eût mieux valu n'avoir qu'un seul évangile ! Cela fait penser aux défenseurs de la langue espéranto ou aux avocats de la messe en latin sur les cinq continents pour faciliter la communication à la place d'une multitude de langues et de cultures. Mais l'Esprit Saint développe la diversité dans la communion.

Les récits évangéliques apportent non pas des faits bruts mais une interprétation des événements. D'ailleurs, toute communication humaine passe par des médiations et des interprétations. Il suffit de penser à une lettre d'amour qui est lue et relue, interprétée, caressée et gardée dans le cœur, appelant la naissance d'une nouvelle lettre.

Nous comprenons ainsi l'importance de l'exégèse comme interprétation scientifique des textes révélés dans la lumière de la foi car sans la foi il n'y a point de théologie ni d'exégèse chrétienne mais de simples études littéraires.

Les autorités juives qui ont condamné Jésus à mort ont tenu à appliquer le droit juif mais nous assistons aujourd'hui à une vive controverse¹ chez les historiens juifs sur l'application du droit mishnaïque pour la période antérieure à l'an 70, date de la prise de Jérusalem, et ce débat concerne notamment le fonctionnement du Sanhédrin.

Le droit romain a aussi joué un rôle important dans le jugement de Jésus. Les autorités juives s'adressent à Pilate qui seul peut appliquer la peine de mort (*potestas gladii*). L'historien juif Flavius Josèphe donne l'impression que les autorités romaines gardaient une marge importante de liberté dans l'application des édits impériaux.

Le Catéchisme de l'Église catholique témoigne de la valeur des évangiles : « La foi peut donc essayer de scruter les circonstances de la mort de Jésus, transmises fidèlement par les évangiles et éclairées par d'autres sources historiques, pour mieux comprendre le sens de la Rédemption. » (n°573) ; « L'Église reste fidèle à « l'interprétation de toutes les Écritures » donnée par Jésus Lui-même avant comme après Pâque : « Ne fallait-il pas que le Messie endure ces souffrances pour entrer dans sa gloire ? » (Lc 24, 26-27 ; 44-45). Les souffrances de Jésus ont pris leur forme historique concrète du fait qu'il a été « rejeté par les anciens, les grands prêtres et les scribes » (Mc 8, 31) qui l'ont « livré aux païens pour être bafoué, flagellé et mis en Croix » (Mt 20, 19) (n°572).

Les personnages et les mots-clés

Outre Jésus, nombreux sont les personnages qui figurent dans les récits de la Passion : Judas, Simon-Pierre, Malchus, Caïphe, Pilate, Hérode, Barabbas, les grands prêtres, la cohorte du

¹ Raymond E. Brown, *La mort du Messie. Encyclopédie de la Passion du Christ de Gethsémani au tombeau. Un commentaire des récits de la Passion dans les quatre évangiles*. Préface de Daniel Margerat. Paris, Bayard, 2005. P. 48.

grand prêtre, les membres du Sanhédrin, le diable... Au cours de l'histoire ils ont fait l'objet d'études et de commentaires qui demeurent inachevés.

Quant aux mots-clés, ils nous renvoient à la foi d'Israël et à la vie de l'empire romain : Messie ou Christ, Roi, Fils de Dieu, Temple, Loi, empereur, impôt, blasphème, vérité, suicide, croix, cauchemar...

1) Le procès juif de Jésus

Les évangiles nous présentent deux procès : un procès religieux juif et un procès politique romain. Ces deux procès souffrent de nombreux dysfonctionnements en commençant par le fait qu'en droit il ne doit y avoir qu'un seul procès.

Judas

L'arrestation à Gethsémani avait été décidée par les grands prêtres qui se sont appuyés sur Judas, le traître.

Pourquoi Judas a-t-il trahi Jésus ? L'Évangile nous parle de l'argent. C'était lui qui tenait la bourse de la communauté apostolique. Était-il attiré par l'argent ? Nous savons que la cupidité est la racine de nombreux maux.

Judas a dû se tromper probablement de Messie. Il s'attendait à un Messie-Roi, libérateur politique d'Israël face au pouvoir de l'empire romain. Voyant Jésus fragile et menacé de mort, il a douté de la grandeur de son rabbi.

Comment ne pas rester scandalisé par son péché ? En outre, il a livré son maître en l'embrassant. Le baiser, au lieu de manifester l'amitié, apparaît le soir du Jeudi saint à Gethsémani comme le signe choisi à l'avance pour désigner le rabbi bien-aimé aux yeux des soldats envoyés par les grands prêtres.

Fra Angelico (1395-1455), le bienheureux patron des artistes, a peint cette scène du baiser de Judas dans les fresques du couvent dominicain Saint-Marc à Florence (Italie). Judas, vieux et triste, embrasse Jésus, jeune et rayonnant.

Mais Judas n'est pas un homme sans vergogne, sans honte. Sa conscience lui reproche sa trahison. Et il se reprend en se rendant chez les sadducéens pour leur rendre les trente pièces d'argent. Mais ces grands prêtres, membres influents du Sanhédrin, ne veulent pas se corrompre en les acceptant. Les trente pièces du contrat vil et sacrilège n'iront pas au Temple. Elles serviront à acheter un terrain pour ensevelir les étrangers de passage à Jérusalem (cf. Mt 27, 3-10).

Judas, dans son repentir, souffre de cette réaction de la classe sacerdotale. Il se sent seul, piégé, indigne, désespéré.

Le père Marie-Joseph Lagrange, fondateur de l'École biblique de Jérusalem, commente cet événement en mettant en parallèle Judas et le reniement de Simon-Pierre : « Pour être pardonné, il eût fallu qu'il demandât pardon. Il était encore temps. Jésus le lui aurait accordé

d'un regard comme à Pierre, s'il avait rencontré son regard suppliant. Judas douta de sa miséricorde, se referma loin de Dieu dans un farouche désespoir et se pendit². »

L'Église n'a jamais affirmé que Judas était condamné à l'enfer. Personne ne sait ce qui s'est passé dans son âme au moment tragique du suicide. Jésus lui-même, tout Fils de Dieu qu'il était, a éprouvé l'angoisse de la mort et le sentiment terrible de l'abandon par ses disciples et par Dieu le Père : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ? » (Mc 15,34).

Tout au long de l'histoire de l'Église, la figure de Judas a inspiré la réflexion des théologiens et des artistes, à tel point Judas demeure toujours d'actualité. Il renvoie aussi à la puissance de l'Amour de Dieu plus grand que le péché (cf. I Jn 3, 20).

Il y a quelques années, à Marseille, j'ai célébré les funérailles d'une mère de famille, chrétienne, femme de prière, fidèle à la messe dominicale. Malgré sa foi, elle était habitée par le désir maladif de mettre fin à ses jours. Sa famille avait embauché une employée pour veiller sur elle jour et nuit. Il suffit d'un instant d'inadvertance pour que cette maman se jette du haut du cinquième étage où elle habitait.

Qui sommes-nous pour condamner Judas ou cette mère de famille ? Le suicide est contraire à la volonté de Dieu, mais laissons le jugement à la miséricorde de Jésus. Il est le seul à connaître ce qu'il y a au plus profond de l'homme.

Réaction violente de Simon-Pierre

Au cours de la Passion, lors de l'arrestation de Jésus à Gethsémani, Simon- Pierre, impulsif, a coupé l'oreille droite de Malchus, serviteur du grand prêtre. Malchus se sentait en sécurité et en force face à Jésus et aux trois disciples réunis avec leur maître : Pierre, Jacques et Jean. Il avait sous-estimé la violence du chef des apôtres.

Mais Jésus a guéri Malchus en lui touchant l'oreille (cf. Lc 22, 51). C'est saint Luc, l'évangéliste de la miséricorde, qui nous raconte cette guérison en citant en même temps les paroles de Jésus aux gardes du Temple : « Suis-je un brigand, que vous vous soyez mis en campagne avec des glaives et des bâtons ? Alors que chaque jour j'étais avec vous dans le Temple, vous n'avez pas porté les mains sur moi. Mais c'est votre heure et le pouvoir des Ténèbres » (Lc 22, 52-53).

Jésus, Roi-Messie, n'intervient pas à la manière des militaires ou des révolutionnaires politiques. Son royaume n'est pas de ce monde : « Si mon royaume était de ce monde, mes gens auraient combattu pour que je ne sois pas livré aux Juifs. Mais mon royaume n'est pas d'ici » (Jn 18, 36).

Jésus de Nazareth a accompli la prophétie d'Isaïe : « Objet de mépris, abandonné des hommes, homme de douleur, familier de la souffrance, comme quelqu'un devant qui on se voile la face, méprisé, nous n'en faisons aucun cas. Or ce sont nos souffrances qu'il portait et nos douleurs dont il était chargé. Et nous, nous le considérons comme puni, frappé par

² Marie-Joseph LAGRANGE, O.P., *L'Évangile de Jésus-Christ avec la synopse évangélique*, traduite par le père Celas LAVERGNE, O.P. Préface de Jean-Michel Poffet, O.P. et présentation de Manuel Rivero O.P. Paris, éditions Arthège-Lethielleux, 2017, p. 588.

Dieu et humilié. Mais lui, il a été transpercé à cause de nos crimes, écrasé à cause de nos fautes. Le châtement qui nous rend la paix est sur lui et dans ses blessures nous trouvons la guérison. (...) Maltraité, il s'humiliait, il n'ouvrait pas la bouche, comme l'agneau qui se laisse mener à l'abattoir, comme devant les tondeurs une brebis muette, il n'ouvrait pas la bouche » (Isaïe 53, 3-7). Jésus, Fils de Dieu, s'est abaissé en devenant homme comme nous jusqu'au dépouillement absolu de la mort. Il n'a pas imposé sa force divine. Il ne s'est pas vengé de ses ennemis. Tout au contraire, il a vaincu le mal par le bien, la haine par l'amour.

Le reniement de Pierre

Avant sa Passion, Jésus avait prédit l'abandon par ses apôtres et le reniement de son apôtre Pierre : « Vous tous, vous allez succomber à cause de moi, cette nuit même. Il est écrit en effet : Je frapperai le pasteur, et les brebis du troupeau seront dispersées. » (Mt 26, 31). À Pierre, il avait dit : « Cette nuit même, avant que le coq chante, tu m'auras renié trois fois. » C'est ce qui arriva dans le palais de Caïphe.

Comment se fait-il que Jésus ait choisi des apôtres qui l'ont trahi ou renié ? Était-il mauvais psychologue, inapte à discerner les capacités de ses collaborateurs, mauvais responsable de ressources humaines ?

En réalité, le choix des apôtres fait partie de la révélation du dessein de Dieu. Dieu le Père n'a pas envoyé son Fils bien-aimé sur la terre pour créer un club de gens purs et fidèles, mais bien plutôt pour accorder à l'humanité le salut et la grâce de sa miséricorde.

Si Simon-Pierre avait été parfait, les hommes pécheurs auraient pu dire : « La foi en Jésus n'est pas faite pour moi ! » Mais, non ! Jésus a choisi des hommes faibles et pécheurs pour manifester sa force et sa sainteté. La puissance de Dieu se déploie dans la fragilité humaine (cf. 2 Co 12, 9).

Jésus « en garde à vue »

Les différents évangiles présentent aussi de manière différente l'arrestation de Jésus. Saint Marc et saint Matthieu mentionnent un procès nocturne devant le Sanhédrin au complet, saint Matthieu y implique Caïphe. Luc, de son côté, raconte un procès-interrogatoire matinal devant le Sanhédrin. Saint Jean, le quatrième évangéliste, ne décrit que l'interrogatoire de Jésus par Anne. Ces trois récits donnent à penser que chaque évangile ignorait l'existence des deux autres³.

Jésus fut conduit d'abord chez Anne, politique habile, qui voyant la complexité de l'affaire le renvoya rapidement chez Caïphe, son gendre. Caïphe est celui qui avait déclaré de manière prophétique compte tenu de son poste de grand prêtre : « Il y a intérêt à ce qu'un seul homme meure pour le peuple. » (Jn 18, 14). Il ne pensait pas si bien dire car Jésus allait mourir pour le salut de son peuple et de l'humanité. La déclaration de Caïphe dépassait sa pensée limitée à la « *Pax romana* » recherchée par le préfet Pilate.

³ Cf. Raymond E. Brown, *La mort du Messie. Encyclopédie de la Passion du Christ de Gethsémani au tombeau. Un commentaire des récits de la Passion dans les quatre évangiles*. Préface de Daniel Margerat. Paris, Bayard, 2005. P. 52.

C'est chez Caïphe que Jésus passa la nuit « en garde à vue ». L'interrogatoire de Jésus fut accompagné d'outrages et de coups : « Fais le prophète ! Qui est-ce qui t'a frappé ? » (Lc 22, 64). Selon le droit juif, il était interdit de siéger la nuit. Mais les autorités juives avaient dû préparer au cours de la soirée du Jeudi saint la condamnation décidée au matin du Vendredi saint pendant la réunion officielle du Sanhédrin.

Le Sanhédrin était composé habituellement de soixante-dix membres et présidé par le grand prêtre. Trois groupes formaient ce Sénat aristocratique : 1) les anciens ou chefs des clans ; 2) la classe sacerdotale, les sadducéens, qui choisissaient le grand prêtre ; 3) les docteurs de la Loi ou scribes dont beaucoup faisaient partie du groupe des pharisiens.

De faux témoins transformèrent les propos de Jésus sur le Temple pour le faire condamner à mort mais ils se contredisaient. Comme au livre de la Genèse, à l'exemple du diable qui déformait les propos de Dieu, sur l'interdiction de manger du fruit de l'arbre du milieu du jardin pour provoquer la révolte d'Adam et Ève, les faux témoins présentent Jésus comme celui qui allait détruire le Temple de Jérusalem, acte impie, pour le rebâtir en trois jours (cf. Lc 26, 61) alors que Jésus parlait du Temple de son corps (cf. Jn 2, 21).

Les bons juristes discernent la loi et l'esprit de la loi. Les maîtres du droit voient en ceux qui s'adressent à l'esprit des lois un signe d'intelligence et de maturité humaine bien au-dessus de l'interprétation littérale des lois, mot à mot.

Le grand prêtre l'interrogea : « Tu es le Christ, le Fils du Béni ? ». Jésus répondit : « Je le suis » (Mc 14, 61-62). Le grand prêtre déchira alors sa tunique et tous les membres du Sanhédrin prononcèrent la sentence de mort pour blasphème.

À plusieurs reprises au cours de sa vie publique, Jésus avait été menacé de lapidation mais il avait échappé au danger dans la majesté de sa divinité. La lapidation était la manière prévue par la Loi pour punir les blasphèmes (cf. Jn 8, 59 ; 10, 31). Ce fut le cas du diacre Étienne, premier martyr chrétien.

En ce qui concerne Jésus, les responsables juifs font appel à Pilate pour la condamnation à mort en invoquant sa prétention à devenir roi, opposé à César.

2) Le procès romain

Le matin du Vendredi saint, les anciens du peuple et les grands prêtres amenèrent Jésus ligoté à Pilate le gouverneur (cf. Mt 26, 75).

Le Sanhédrin qui avait condamné Jésus à mort ne voulait pas assumer toute la responsabilité de cette décision qui concernait le Messie. Aussi s'adressa-t-il à Pilate en invoquant la dimension politique de cette affaire : procès religieux pour les Juifs, problème politique pour les Romains. Les autorités juives changent les chefs d'accusation devant Pilate, pour présenter Jésus comme un roi qui pousserait le peuple à se révolter contre l'occupant romain et à ne pas payer l'impôt à César.

Pilate

Pilate faisait partie d'un ordre de chevaliers parmi lesquels César choisissait ses préfets. Il a été préfet en Judée de l'an 26 à l'an 36 après J.-C.

Pilate redoutait les autorités juives qui l'avaient déjà dénoncé à Rome dans l'affaire des boucliers d'or installés dans le palais royal de Jérusalem et qu'il avait dû transporter à Césarée. Aussi se montrait-il prudent devant leurs revendications.

Habituellement le préfet romain résidait à Césarée mais il montait à Jérusalem, à la tour Antonia, pour surveiller de près les mouvements populaires à l'occasion des fêtes juives, et de la Pâque en particulier qui attirait des milliers de Juifs de tout le pays, sans oublier l'effervescence messianique de ce rassemblement pascal qui fêtait la libération de l'esclavage en Égypte.

En tant que procureur, Pilate disposait d'un palais avec une grande cour où il pouvait rassembler ses soldats, donner audience et exercer la justice. Les Juifs évitaient de s'y rendre pour rester en état de pureté rituelle.

La première réaction de Pilate devant les autorités juives qui dénoncent Jésus est de les renvoyer à leur propre Loi. Il n'est pas chargé des questions religieuses mais de maintenir l'ordre en Judée (cf. Jn 18, 29-31). Mais les Juifs n'ont pas le droit de mettre à mort (cf. Jn 18, 31).

Jésus est accusé par les autorités juives devant Pilate : « Nous avons trouvé cet homme mettant le trouble dans notre nation, empêchant de payer les impôts à César et se disant Christ Roi » (Lc 23, 2).

C'est alors que Pilate va interroger Jésus sur sa royauté mais Jésus lui précise que son royaume n'est pas de ce monde (Jn 18, 36) et qu'il est venu dans le monde « pour rendre témoignage à la vérité. Quiconque est de la vérité écoute ma voix ». Pilate lui fera cette réponse de sceptique restée dans l'histoire : « Qu'est-ce que la vérité ? » Plus tard, en présentant Jésus cruellement flagellé à la foule, Pilate prononcera une phrase prophétique : « Voici l'homme ! » (Jn 19, 5). À l'instar de Caïphe, il ne pensait pas si bien dire ! Jésus est l'homme parfait, parfaite image du Père !

Rapidement Pilate constate que Jésus est innocent et qu'il ne mérite point la mort. Habitué à juger des hommes, il perçoit la jalousie à l'origine de cette dénonciation (cf. Mt 27, 18 ; Mc 15, 10).

Pour libérer Jésus, Pilate va utiliser une technique de procédure à propos du conflit des compétences. Apprenant qu'Hérode, roi juif de Galilée, se trouve dans la capitale pour fêter la Pâque, il lui envoie Jésus de Nazareth en Galilée.

Hérode se réjouit en voyant Jésus et il espérait assister à un miracle. Il lui pose beaucoup de questions mais Jésus ne lui répond pas. Les grands prêtres et les scribes sont toujours là pour l'accuser. Hérode le prend pour un illuminé. Il le méprise et pour se moquer de lui, il le fait revêtir d'un habit d'un blanc resplendissant (cf. Lc 23, 8s), le renvoyant ainsi vêtu à Pilate. Ce jour-là, Hérode et Pilate devinrent des amis, d'ennemis qu'ils étaient (cf. Lc 23, 12). Jésus considérait Hérode comme un renard (cf. Lc 13, 32), bête rusée. Rusé, Hérode ne prend pas

parti dans cette affaire compliquée où sont engagés fortement les responsables juifs. Il est bien content de voir Jésus retourner chez Pilate. Personne ne pourrait ainsi lui reprocher de se mêler de la politique romaine à Jérusalem où il n'était que pèlerin.

Jésus continue à garder le silence devant les nouvelles accusations des Juifs, ce qui a poussé certains exégètes et juristes à y voir un motif de condamnation par contumace, la non-collaboration avec la justice. Mais Jésus avait largement parlé avant et pendant son procès.

Toujours soucieux de libérer Jésus qu'il estime innocent, Pilate va essayer la voie démocratique. Chaque année, le procureur relâchait un condamné, geste de largesse et d'apaisement. Il propose alors de relâcher Jésus mais la foule poussée par les chefs des Juifs réclame à cor et à cri la libération de Barabbas, retenu en prison pour sédition et meurtre (cf. Lc 23, 18).

J'ai moi-même connu cette tradition en Espagne, lors de la procession du Vendredi saint. Un prisonnier était libéré et il avançait de manière anonyme parmi les membres des confréries au rythme des tambours et des trompettes. Les gens, curieux, se demandaient qui était ce prisonnier et où il marchait. Mais la discrétion était bien gardée.

Par ailleurs, la femme de Pilate, que les textes apocryphes appellent Claudia Procula, s'adresse aussi à son époux pour le mettre en garde : « Ne te mêle pas de l'affaire de ce juste ; car aujourd'hui j'ai été très affectée dans un songe à cause de lui » (Mt 27, 19). Souvenons-nous des avertissements de Calpurnia, la femme de César, à la veille du complot qui allait mettre fin violemment à sa vie. Si l'empereur les avait écoutés, il aurait échappé aux poignards des conjurés.

Pilate essaie encore une voie pour apaiser la foule : la flagellation jusqu'aux os. Supplice horrible, préliminaire de la crucifixion, où la chair de la victime partait en lambeaux. Les soldats romains dépouillèrent Jésus de ses vêtements et ils le revêtirent d'une chlamyde écarlate, manteau retenu au cou par une agrafe. Ayant tressé une couronne d'épines destinée à faire flamber le feu, ils la posèrent sur la tête de Jésus pour le ridiculiser comme « roi des Juifs ». Ils mirent aussi un roseau dans sa main en guise de sceptre.

Mais ce spectacle de désolation où un Juif perdait sa dignité ne parvint pas non plus à toucher la foule qui criait : « Crucifie-le » (Jn 19, 6). Pilate se sentait aussi menacé par les cris : « Si tu le relâches, tu n'es pas ami de César ; quiconque se fait roi, s'oppose à César. » (Jn 19, 12).

Voyant que tous ses efforts étaient vains, Pilate décida de satisfaire la foule et les grands prêtres qui criaient : « Nous n'avons d'autre Roi que César » (Jn 19, 15). Il fit installer au lieu-dit Lithostrotos, « le dallage », la chaise curule, insigne de la majesté romaine qui prononce ses sentences, et après s'être lavé les mains (cf. Mt 27, 24), il condamna Jésus à mort.

Pilate commanda d'écrire cet écriteau en trois langues, le latin, le grec et l'hébreu : « Jésus de Nazareth, roi des Juifs », ce qui a donné les sigles que nous connaissons sur les croix « INRI » (Cf. Jn 19, 20). Il proclame ainsi la royauté de Jésus de manière universelle.

En condamnant Jésus à midi, l'heure de l'immolation de l'agneau pascal au Temple, Pilate réalise sans s'apercevoir la prophétie de Jean le Baptiste au commencement de l'Évangile de saint Jean : « Voici l'agneau de Dieu, qui enlève le péché du monde » (Jn 1, 29).

3) La mort de Jésus présentée différemment selon les quatre évangélistes

Saint Matthieu et saint Marc présentent un Jésus abandonné, seul et raillé par les grands prêtres et les scribes qui se moquent de lui : « Il en a sauvé d'autres et il ne peut se sauver lui-même ! Que le Christ, le Roi d'Israël, descende maintenant de la croix, pour que nous voyions et que nous croyions ! Même ceux qui étaient crucifiés avec lui l'outrageaient. » (Mc 15, 31-32). Sur la croix, angoissé, Jésus crie : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ? » (Mc 15, 34) ; Mt 27, 46). Mais la mort du Messie suscite la foi du centurion romain et des autres soldats qui s'exclament : « Vraiment cet homme était fils de Dieu ! » (Mc 15, 39 ; Mt 27, 54).

Dans l'évangile selon saint Luc, Jésus meurt en pardonnant à ses bourreaux : « Père, pardonne-leur : ils ne savent pas ce qu'ils font » (Lc 23, 34). Il ouvre aussi les portes du Paradis au bon larron (Lc 23, 43).

En revanche, saint Jean nous donne accès à la majesté divine de Jésus même au cours de sa Passion. Le Jésus de saint Jean est triomphant. Il ne meurt pas seul mais entouré de la communauté chrétienne représentée par Marie, sa mère, la sœur de sa mère, Marie, femme de Clopas, Marie Madeleine et l'apôtre bien-aimé Jean. Après avoir donné sa Mère pour Mère spirituelle à Jean, figure de l'Église qui croit, Jésus s'exclame : « Tout est accompli » (Jn 19, 30). Saint Jean précise qu'« en inclinant la tête, il rendit l'esprit » (Jn 19, 30 ; il n'écrit pas « il rendit l'esprit et il inclina la tête ». Sans doute Jésus a-t-il incliné sa tête vers Marie, sa mère, et vers Jean, avant de rendre son dernier soupir.

Dans l'évangile selon saint Jean, les symboles de la mort deviennent accomplissement des prophéties et symboles de naissance. L'eau et le sang jaillis de son côté transpercé réalisent les paroles de Jésus à la Samaritaine : « L'eau que je donnerai deviendra source d'eau jaillissant en vie éternelle » (Jn 4, 14). Élevé de terre, Jésus attire tout à lui. Joseph d'Arimathie et Nicodème, jadis craintifs, se manifestent sur la croix, pour donner à Jésus une sépulture digne d'un roi : « On a dit que jusqu'au moment de sa mort le Jésus de Marc n'était vainqueur qu'aux yeux de Dieu ; celui de Luc est victorieux pour ses propres disciples croyants ; mais celui de Jean est un vainqueur aux yeux de tous⁴. »

4) L'enseignement du Catéchisme de l'Église catholique sur le procès de Jésus

Jésus n'est pas venu sur la terre pour abolir la Loi, mais pour l'accomplir. Jésus se rend à Jérusalem pour les fêtes juives et il aime le Temple (n° 583-584). Par ailleurs, il a tenu à payer l'impôt du Temple alors qu'il aurait pu s'en passer (n°586). Mais c'est en pardonnant les péchés qu'il a attiré la réprobation des autorités juives pour blasphème (n° 589), et c'est en se déclarant Christ et Fils de Dieu que les responsables juifs l'ont condamné pour

⁴ Raymond E. Brown, *La mort du Messie. Encyclopédie de la Passion du Christ de Gethsémani au tombeau. Un commentaire des récits de la Passion dans les quatre évangiles*. Préface de Daniel Margerat. Paris, Bayard, 2005. P. 64.

blasphème : « Vous verrez le Fils de l'homme siégeant à droite de la Puissance et venant sur les nuées du ciel » (Mt 26, 64). Les membres du sanhédrin ont toutefois agi par « ignorance » et par « endurcissement » (n°591).

Le Catéchisme de l'Église catholique souligne que Les Juifs ne sont pas collectivement responsables de la mort de Jésus : N°597 : Aussi bien l'Église a-t-elle déclaré au Concile Vatican II : « Ce qui a été commis durant la passion ne peut être imputé ni indistinctement à tous les Juifs vivant alors, ni aux Juifs de notre temps (...) Les Juifs ne doivent pas être présentés comme réprouvés par Dieu, ni maudits comme si cela découlait de la Sainte Écriture » (Nostra aetate 4).

Tous les pécheurs furent les auteurs de la passion du Christ

N° 598 : L'Église, dans le Magistère de sa foi et dans le témoignage de ses saints, n'a jamais oublié que « les pécheurs eux-mêmes furent les auteurs et comme les instruments de toutes les peines qu'endura le divin Rédempteur » (Catech. R. 1, 5, 11 ; He 12, 3 « Songez à celui qui a enduré de la part des pécheurs une telle contradiction, afin de ne pas défaillir par lassitude de vos âmes.»).

Tenant compte du fait que nos péchés atteignirent le Christ Lui-même (Cf. Mt 25, 45), l'Église n'hésite pas à imputer aux chrétiens la responsabilité la plus grave dans le supplice de Jésus, responsabilité dont ils ont trop souvent accablé uniquement les Juifs :

« Nous devons regarder comme coupables de cette horrible faute, ceux qui continuent à retomber dans leurs péchés. Puisque ce sont nos crimes qui ont fait subir à Notre-Seigneur Jésus-Christ le supplice de la Croix, à coup sûr ceux qui se plongent dans les désordres et dans le mal « crucifient de nouveau dans leur cœur, autant qu'il est en eux, le Fils de Dieu par leurs péchés et Le couvrent de confusion » (He 6, 6). Et il faut le reconnaître, notre crime à nous dans ce cas est plus grand que celui des Juifs. Car eux, au témoignage de l'apôtre, « s'ils avaient connu le Roi de gloire, ils ne l'auraient jamais crucifié » (1 Co 2, 8). Nous, au contraire, nous faisons profession de Le connaître. Et lorsque nous Le renions par nos actes, nous portons en quelque sorte sur Lui nos mains meurtrières » (Catech. R. 1, 5, 11).

« Et les démons, ce ne sont pas eux qui L'ont crucifié ; c'est toi qui avec eux L'as crucifié et Le crucifies encore, en te délectant dans les vices et les péchés » (saint François d'Assise, admon. 5, 3).

Il importe d'enseigner et de rappeler cela non seulement pour éviter la haine des Juifs mais aussi pour que tous les chrétiens prennent conscience de leur responsabilité dans la crucifixion de Jésus.

5) L'accomplissement des Écritures selon *Verbum Domini*

Qu'aurions-nous fait à Jérusalem il y a deux mille ans face à Jésus condamné par les anciens et les biblistes ? Le pape émérite Benoît XVI montre la complexité de l'accomplissement des Écritures par Jésus : « Par ailleurs, le Nouveau Testament lui-même s'affirme conforme à l'Ancien et proclame que dans le Mystère de la vie, de la mort et de la Résurrection du Christ, les Saintes Écritures du Peuple juif ont trouvé leur parfait accomplissement. Il faut observer

cependant que le concept d'accomplissement des Écritures est complexe, parce qu'il possède une triple dimension: un aspect fondamental de *continuité* avec la Révélation de l'Ancien Testament, un aspect de *rupture* et un aspect *d'accomplissement et de dépassement*. Le Mystère du Christ est en continuité d'intention avec le culte sacrificiel de l'Ancien Testament; il s'est cependant réalisé d'une manière très différente, qui correspond à plusieurs oracles des prophètes, et il a atteint ainsi une perfection jamais obtenue auparavant. L'Ancien Testament, en effet, est plein de *tensions* entre ses aspects institutionnels et ses aspects prophétiques. Le Mystère pascal du Christ est pleinement conforme – d'une façon qui toutefois était imprévisible – aux prophéties et à l'aspect préfiguratif des Écritures; néanmoins, il présente des aspects évidents de discontinuité par rapport aux institutions de l'Ancien Testament⁵. »

Le mot « imprévisible » utilisé ici par l'ancien cardinal de la Congrégation pour la doctrine de la foi prouve la difficulté de croire sans excuser pour autant le comportement des autorités juives.

6) Perspectives philosophiques à partir du procès de Jésus

Le comportement humain décrit dans le procès de Jésus appelle des réflexions politiques et philosophiques sur le relativisme et le scepticisme.

Il y a l'amour du pouvoir des sadducéens et de Pilate, qui fait passer sa carrière avant la justice, en se lavant les mains. Il y a aussi le discrédit de la démocratie. La foule a condamné un innocent, Jésus. La majorité ne peut pas être le critère suprême de la vérité.

Le relativisme et le scepticisme vont parfois de pair avec le suicide. En absence de vérité, l'homme déchoit dans le nihilisme et l'absurde qui le conduisent à la mort.

Joseph Ratzinger mettait en garde contre une excessive facilité à excuser la responsabilité de meurtriers comme Hitler ou Staline au nom de l'obéissance à une conscience erronée⁶. L'homme est responsable de ses actes devant sa conscience mais il est aussi responsable de sa conscience, qu'il doit former et informer. La doctrine de saint Thomas d'Aquin a été quelques fois invoquée à tort dans le sens de l'autonomie de la conscience. Mais le cardinal Ratzinger de citer saint Thomas d'Aquin dans la *Somme théologique* I-II, q. 19, a. 6, pour clarifier ce sujet : « Abélard avait enseigné que ceux qui avaient crucifié le Christ n'avaient pas péché car ils avaient agi par ignorance. Selon Abélard, la seule façon de pécher serait d'agir contre sa conscience. Les théories modernes sur l'autonomie de la conscience peuvent se réclamer d'Abélard mais pas de saint Thomas » (a.c. p. 112).

7) Jésus ressuscité devenu Juge des vivants et des morts

Dieu le Père a relevé Jésus d'entre les morts. Le condamné est devenu le Juge. Coupable aux yeux des autorités, Jésus devient le Juste. Comme le dit le livre de l'Apocalypse : « Jésus-Christ, le témoin fidèle, le Premier-né d'entre les morts, le Prince des rois de la terre. Il nous aime et nous a délivrés de nos péchés par son sang, il a fait de nous *une royauté de prêtres*, pour son Dieu et Père : à lui donc la gloire et la puissance pour les siècles des siècles. Amen.

Voici, il vient avec les nuées ; chacun le verra, même ceux qui l'ont transpercé, et toutes les tribus de la terre seront en deuil à cause de lui. Oui, Amen !

⁵ Exhortation post-synodale *Verbum Domini* du pape émérite Benoît XVI, le 30 septembre 2010. N°40.

⁶ Cardinal Joseph Ratzinger, *Conscience et vérité*, in *Communio*, n°XXI, n°1. 1996. P. 112.

Je suis l'Alpha et l'Oméga, dit le Seigneur Dieu. « Il est, Il était et Il vient, le Maître de tout. » (Ap 1, 5-8).

Maître de tout, Jésus est devenu le maître de l'histoire, le Pantokrator des icônes dans la tradition orthodoxe.

« Jésus visage humain de Dieu, visage divin de l'homme », comme aimait à le dire le saint pape Jean-Paul II dans cette formule ramassée et lumineuse qui permet à chaque homme d'entrer dans le trésor de la connaissance de Dieu et du mystère de tout homme appelé à partager la gloire du Père de Jésus dans la résurrection d'entre les morts, là où il n'y aura plus ni injustice ni erreur, ni jalousie, ni péché, ni larmes, ni souffrance, ni deuil, mais amour et vérité dans l'Esprit Saint. Trinité une et indivisible, bienheureuse et éternelle. Amen.